

Élection du Doyen de la faculté d'Administration et Communication du vendredi 30 juin 2023

Le mandat de l'actuel Doyen de la Faculté d'Administration et Communication prenant fin le 30 septembre 2023, l'élection aura lieu le vendredi 30 juin 2023 à 9h.

S'agissant d'une élection interne au conseil de la Faculté, il convient d'en organiser les modalités.

Par conséquent, le Doyen, en accord avec les statuts de la Faculté propose ce qui suit :

1/ Le site de la Faculté d'Administration et Communication informera le public de la date de l'élection du Doyen ;

2/ Peuvent faire acte de candidature, « les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs qui enseignent dans les formations sous-tutelle de la Faculté » (art.15 des statuts de la Faculté) ;

3/ Le corps électoral comprend tous les membres du Conseil de la Faculté (art. 15 des statuts de la Faculté) ;

4/ Le dépôt de candidature s'effectue auprès du secrétariat de la Faculté d'Administration et Communication (AR 341). A cet effet, le candidat fait acte de candidature, par le dépôt d'un document de candidature, rédigé sur papier libre, qui indique son nom, prénom et qualité lui donnant droit à candidater. Ce document est ensuite revêtu du sceau de la Faculté. L'acte de candidature revêtu du sceau de la Faculté, authentifie la candidature déposée. Une copie datée est immédiatement remise au candidat ; l'original est conservé dans les archives de la Faculté. Le dépôt des candidatures est admis du 30 mai au 29 juin 2023 à 12h ;

5/ Le candidat peut adresser sa profession de foi aux membres du corps électoral dès le 30 mai 2023. Il peut demander sa mise en ligne sur le site de la Faculté en adressant sa demande par mail au secrétariat de cette dernière ;

6/ Le jour du vote, le Conseil de Faculté est présidé par le Doyen sortant. En cas de candidature du Doyen sortant, la présidence de séance est assurée par le(a) Doyen(ne) d'âge à qui il appartient d'organiser, matériellement, l'élection. Il(elle) peut demander aux candidats de prendre la parole pendant dix minutes maximum. Des bulletins vierges et des isolements seront mis à disposition par la Faculté. Le vote sera nominatif. Chaque membre du Conseil, à l'appel de son nom par le(a) président(e) de séance, déposera le bulletin après passage dans l'isoloir ;

7/ Le dépouillement a lieu sous l'autorité du(e) (la) président(e) de séance qui désigne, à cet effet, deux membres du Conseil de la Faculté. Le Doyen est élu à la « majorité absolue des votants aux deux premiers tours. Au troisième, la majorité relative suffit » (art. 15 des statuts de la Faculté). Le(a) président(e) de séance proclame les résultats.

8/ La proclamation des résultats épuise l'ordre du jour du Conseil de Faculté du 30 juin 2023.

Francis QUEROL,
Doyen de la Faculté d'Administration et Communication

Le Doyen de la Faculté d'Administration
et de Communication,
Francis QUEROL

A red circular stamp from the Université Toulouse Capitole is positioned over the signature. The stamp features the university's name around the perimeter and a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.